

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017 A 18 H 30 À LA MAISON DE NUITS, SALLE CUVERIE

PRESENTS : PRESIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Daniel BAUDINET (en remplacement de Gérard FRICOT), Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Mary QUINTALLET, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Didier PRORIOL, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DETOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Claude CHARLES.

EXCUSES : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Anne SEGUIN, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Gérard TARDY, Josiane MICHAUD, Olivier BAYLE, Alain FORNEROL, Hervé TILLIER, Alain TRAPET, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Didier DANIEL a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

Gérard TARDY a donné pouvoir à François MARQUET.

Josiane MICHAUD a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Alain FORNEROL a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Monsieur le Président accueillait les participants et remerciait les conseillers de leur présence et procédait à l'appel nominal.

Monsieur Denis GAILLOT était désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rendait hommage à Monsieur Jacky MOULIN, maire de Corgoloin, décédé récemment et faisait observer une minute de silence à sa mémoire. Il proposait, afin d'honorer son action en tant qu'élus, de baptiser en son nom les futurs locaux périscolaires de Corgoloin, proposition approuvée par l'assemblée.

Puis Monsieur le Président rappelait le programme chargé des Conseils communautaires qui se dérouleront jusqu'à la fin de l'année selon le calendrier suivant au cours desquels les élus communautaires auront à se prononcer sur des sujets déterminants pour l'avenir de la Communauté de communes :

- Mardi 24 octobre 2017 à 18 h 30 à Saulon-la-Chapelle, salle des fêtes.
- Mardi 14 novembre 2017 à 18 h 30 à Gevrey-Chambertin, salle des Climats de Bourgogne.
- Mardi 28 novembre 2017 à 18 h 30 à Nuits-Saint-Georges, Maison de Nuits.
- Mardi 19 décembre 2017 à 18 h 30. Lieu non encore déterminé.

Monsieur le Président donnait ensuite la parole à Monsieur Jérôme ZACCHIA, Directeur Général des Services nouvellement recruté qui procédait à une allocution de présentation.

Le Conseil communautaire autorisait l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération de dernière minute relative à l'attribution des marchés de travaux pour les locaux périscolaires de Corgoloin ainsi que la modification de l'ordre du jour afin que les rapports annuels eau, assainissement et déchets soient présentés en premier.

Les comptes rendus de la séance précédente du conseil et les relevés de décisions du bureau n'appelaient pas d'observations particulières.

Les rapports annuels relatifs aux services de gestion des déchets, d'eau potable et d'assainissement étaient présentés et commentés de façon détaillée par Monsieur TOUBIN, Vice-Président en charge des déchets et Monsieur ROUANET, Directeur du service Environnement. Le Conseil communautaire prenait acte de ses rapports qui n'appelaient pas d'observations particulières.

L'assemblée passait ensuite à l'examen des projets de délibérations suivants :

C/17/210 - Aide à l'immobilier d'entreprise, convention avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et attribution d'une subvention de 2 000 € à l'établissement "Le Richebourg" à Vosne-Romanée.

Monsieur GRAPPIN, Vice-Président en charge du développement, rappelait le contexte lié aux modifications apportées par la loi NOTRe quant à la compétence développement économique, la Région restant chef de file sur ce domaine, sauf en matière d'aides aux investissements immobiliers pour lesquels l'intervention régionale est conditionnée à une autorisation de l'EPCI et à son intervention préalable. Ceci implique que la Communauté de communes devra définir son propre régime d'aides en fonction de ses priorités et en cohérence avec l'action régionale afin de permettre aux entreprises du territoire de continuer à bénéficier de ce soutien financier qui peut être déterminant. Monsieur GRAPPIN indiquait finalement que les cas concrets communiqués par la Région sur les dernières années sont cependant peu nombreux.

Des questions et des interventions étaient notées :

- Monsieur VITREY : Quel est le retour que peut attendre la Communauté de communes de cette aide ? Monsieur GRAPPIN répondait que l'établissement s'est acquitté en 2016 d'une taxe de séjour de 13 500 €. Il s'agit également d'un type d'action (soutien aux hébergeurs touristiques) qui s'inscrit totalement dans la stratégie touristique communautaire en cours de définition.

- Monsieur PRIVOLT : Cette nouvelle donne oblige la Communauté de communes à travailler étroitement avec la Région.

- Monsieur PRORIOL : Ceci doit également inciter les entreprises à solliciter davantage les aides dont elles peuvent bénéficier. La Communauté de communes a un rôle à jouer dans l'accompagnement des porteurs de projet à ce titre.

- Madame PAUL-MONCEAUX : Comment faire face budgétairement à un afflux de demandes ? Monsieur GRAPPIN indiquait que la Communauté de communes devra se doter d'un règlement d'attribution et d'une enveloppe fixe annuelle, les demandes éligibles étant traitées au fur et à mesure de leur arrivée dans ce cadre budgétaire.

- Monsieur PARIS s'inquiétait d'une dérive grave selon lui dès lors qu'il s'agit pour la collectivité publique de subventionner des établissements privés de luxe.

- Monsieur ALEXANDRE approuvait cette démarche qui va dans le sens d'un meilleur développement économique du territoire.

Monsieur le Président concluait en rappelant que la loi NOTRe donne aux EPCI de nouvelles possibilités de s'impliquer davantage et concrètement dans le soutien aux acteurs économiques et que cette action en est un exemple.

La délibération était approuvée par 66 voix Pour, 6 voix Contre et 2 Abstentions.



C/17/211 - Appel à projet "Développement social rural" et C/17/212 - Appel à projet "Actions collectives de prévention de perte d'autonomie pour les personnes de 60 ans et plus en Pays Beaunois".

Madame VENTARD, Vice-présidente en charge de l'action sociale communautaire, présentait ces deux appels à projet lancés respectivement par la MSA et le Pays Beaunois auxquels il est proposé de répondre puisque correspondant d'ores et déjà à des actions menées par la Communauté de communes, au titre du service social communautaire ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges d'une part et du centre socioculturel de Gevrey-Chambertin d'autre part, ce qui était approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

C/17/213 et C/17/214 : Le Conseil communautaire approuvait à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs proposées en vue de pourvoir aux remplacements d'agents partis en retraite ou en mutation.

Départ de Madame ZITO.

C/17/215 à C/17/221 : Monsieur SEGUIN, Vice-Président en charge des finances, présentait certaines décisions modificatives budgétaires sur différents budgets qui étaient approuvées à l'unanimité.

Des éclaircissements étaient apportés suite à une question de Monsieur CARTRON concernant une forte augmentation des charges de personnel sur le budget annexe "OM Sud Dijonnais et Gevrey-Chambertin".

Départ de Monsieur COBOS.

C/17/222 à C/17/225 - Sur présentation de Monsieur SEGUIN, le Conseil approuvait successivement :

- La fixation des bases de cotisation minimum à la CFE, qu'il était proposé d'harmoniser au niveau de celles pratiquées antérieurement par la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges. Délibération approuvée à l'unanimité.
- Diverses exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises. Délibération approuvée à l'unanimité.
- Diverses exonérations de taxes foncières. Délibération approuvée à l'unanimité.
- Fixation à 1.20 du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales. Délibération approuvée par 71 voix Pour et 1 Abstention.

C/17/226 : Le Conseil communautaire autorisait la signature des marchés avec les entreprises retenues suite à consultation en procédure adaptée pour la création de locaux périscolaires à Corgoloin.

Questions diverses

Monsieur PRIVOLT demandait des explications concernant la diffusion par le service culturel communautaire de l'annonce, par messagerie Internet à l'attention de tous les contacts, d'un événement culturel associatif payant organisé cet été au Château d'Entre-Deux-Monts à Nuits-Saint-Georges. Madame POSTANSQUE répondait qu'il n'y avait rien de particulièrement étonnant à cela s'agissant d'une modalité habituelle de partenariat du service culturel avec les associations mais que celles-ci sont en cours de révision. Monsieur le Président précisait que le protocole de communication prévoit que les informations de ce type soient exclusivement adressées à partir du support électronique créé à cet effet et rebaptisé SORTIR.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance était levée à 20 h 45.